

ouvrages de terre médiévaux dans l'Oise, dont les deux tiers ont disparu.

La motte castrale est une motte de terre entourée d'un fossé, à laquelle est accolée une tour en bois, une basse-cour généralement ovale, et très souvent un centre d'exploitation agricole avec grange et écurie. On les date des XI^e et XII^e siècles.

La difficulté d'en dresser l'inventaire est due pour une part au petit nombre des sources, d'autre part aux aléas de la prospection sur le terrain.

Dans le département de l'Oise, moins le Vexin et le Valois, on dénombre quatre-vingt-douze sites vérifiés, dont certains sont très abîmés ou ont disparu. En réalité il faut estimer leur nombre de 200 à 250.

Le risque de disparition est permanent, et la vigilance s'impose.

Les vallées de l'Oise et de l'Aisne constituent au XI^e s. un carrefour d'influences important : le lignage d'Eudes II de Blois domine jusque vers 1050-1060 ; c'est ensuite le comte Raoul de Crépy jusqu'en 1077 qui, avec la possession de sept comtés, détient l'essentiel du pouvoir. Suit l'énumération des principaux sites autour de Compiègne : Coudun, Francières, Carlepont, Montigny, Gournay, Moyvillers, Vignemont, Remy, Cuts etc. Chaque site doit faire l'objet d'une étude archéologique, de celle des lignages nobles, des relations avec les établissements religieux, et de l'habitat.

On distingue les mottes en position dominante, en position dominée, ou à mi-hauteur pour le contrôle des vallées.

A cette étude très neuve, J.-Cl. Blanchet apporte un certain nombre de remarques d'ordre général : on constate toujours avant la motte une occupation gallo-romaine, à laquelle succède une nécropole mérovingienne. Après le pillage du III^e siècle, le site est réoccupé.

La recherche sur ces mottes est trop récente et requiert un élargissement et approfondissement des connaissances avant de donner lieu à de véritables conclusions.

10 Novembre

Anne-Marie BOCQUILLON

Tableau de Compiègne au début du XV^e siècle

Anne-Marie Bocquillon, conférencière des Musées nationaux, a présenté en 1988, un mémoire de maîtrise devant l'Université de Paris I Sorbonne intitulé "Tableau de Compiègne au début du XV^e siècle", sous la direction du Professeur Robert Fossier. Ce travail s'est fondé sur une dizaine d'années de comptes de Ville, (1398-1402, comptes de Jehan Le Féron, et comptes de 1404 à 1410) ainsi que sur un registre de délibérations de 1406 à 1414.

Vers l'an 1400, le gouvernement de Compiègne se compose d'une assemblée électorale et d'un corps municipal de quatre attournés munis des pleins pouvoirs à certaines conditions : toujours agir à deux, "aller hors", prendre conseil. Ils sont responsables de la gestion municipale sur leurs biens propres de même que le receveur et le procureur de la ville.

Les attournés sont soumis au bailli de Senlis qui décide tout. Leur autonomie est donc très restreinte. Ils sont choisis par cooptation au sein de l'oligarchie bourgeoise, et sont presque tous des marchands.

La Ville, excessivement endettée, est en butte à de nombreux procès.

L'essentiel de ses ressources provient des droits sur le vin et sur le sel. La taille, impôt extraordinaire, devient habituel. Au chapitre des dépenses, le versement des rentes se révèle ruineux pour les finances communales.

Les impositions royales (neuf en 23 ans) sont très lourdes, mais en contre-partie le roi apporte son aide en cas de besoin et visite souvent sa bonne ville.

Le Grenier à sel de Noyon, ville plus prospère, est attribué à Compiègne en 1396, et installé en 1398. Supprimé en 1408, il continue néanmoins à fonctionner.

L'essentiel des propriétés communales est constitué par la "forteresse" ou donjon, le beffroi, le chauffour où l'on prépare la chaux, et le Grenier à sel.

Vers Margny, les prés sont affermés assez cher.

Le nombre de Compiégnois s'élève environ à 2 500 ou 3 500 habitants selon la manière de les comptabiliser. Les habitants sont pauvres ; l'on note peu d'entrées et de nombreux départs (droit d'issue).

Mme Bocquillon détaille les différentes couches sociales depuis l'oligarchie très fermée des grandes familles jusqu'aux plus modestes artisans. Dix-sept messagers à pied parcourent de longues distances au service de la Ville.

La puissante abbaye Saint-Corneille qui exerce jalousement sa juridiction sur les clercs, curés et habitants de sa seigneurie, n'apparaît dans les comptes qu'à propos du litige sur le droit de forage.

Après une vivante évocation de la vie quotidienne, difficile mais coupée de jours de fêtes où l'on joue et l'on s'amuse, en conclusion la conférencière définit Compiègne comme une ville pauvre et dépeuplée, en stagnation, peu autonome, mais une ville bien gouvernée, et en sécurité à l'abri de ses remparts.

Un large échange de vue s'instaure et notamment avec l'abbé Merlette, soulignant la responsabilité du roi (et en particulier celle de

Philippe le Bel) quant à l'endettement de Compiègne. La série S des Archives Nationales (Fonds du Val de Grâce), et la série des baux des Archives de l'Oise, pourraient apporter un complément documentaire intéressant.

1^{er} Décembre

Assemblée générale

Jérôme BURIDANT

*Laon, le Laonnois et la peste
de 1668-1669*

En raison de la venue en janvier d'Annie Kriegel, l'assemblée générale a été avancée : le Président dresse le bilan de l'année écoulée, puis fait procéder au vote de renouvellement du Conseil d'administration : trois membres nouveaux sont incorporés : Robert et Françoise Autissier, et Anne-Marie Bocquillon. La liste proposée est élue à l'unanimité, par quarante et un bulletins dont deux avec des noms barrés.

Quant à l'entérinement officiel des Statuts par le Conseil d'Etat, MM. Callais et Fruit sont délégués par l'assemblée pour faire les démarches nécessaires.

Auteur d'un volumineux mémoire de maîtrise d'Histoire sur "Laon, le Laonnois et la peste de 1668-1669", Jérôme Buridant, agrégé d'Histoire, a étudié à fond et sous tous ses aspects l'épidémie de peste qui atteignit Laon en 1668-1669.

Depuis la peste dite noire qui sévit en 1348 et se répandit à partir de Marseille dans toute la France, cette maladie qui affecte hommes et animaux et se transmet par la puce ou le pou réapparaît tous les dix ou quinze ans de manière récurrente.

Revenue depuis l'Asie, elle arrive à Amsterdam en 1663, mais n'atteint vraiment la France qu'au début d'avril 1668, à Soissons, mise aussitôt en état de blocus par le Parlement.

Malgré la mise en place de Conseils de santé, de billets de santé pour les voyageurs, de cordons sanitaires, de barrages sur les voies d'eau et autres mesures draconiennes, la peste atteint Laon, depuis Ham. Heureusement, elle se circonscrit à quelques rues de l'extrémité ouest de la butte.

Fait exceptionnel, à Laon la peste ne tuera qu'une centaine d'habitants, soit de 2 à 2,5 % de la population, alors qu'ailleurs il s'agit généralement de 10 %.

L'action des magistrats et des notables locaux remporta ce succès par une série de mesures énergiques qui se révélèrent efficaces : la mise